BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 019/98/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 25 NOVEMBRE 1997 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AVAL DES PETITS BARRAGES

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 04 mai 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Agricole en Aval des Petits Barrages conclu le 25 novembre 1997 entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID).

ARTICLE 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 04 mai 1998

Le Secrétaire de séance

K. René LOMPO

Le Président

BURKINA FASO
l'Assemblee Nationale

Xavier NIODOGO
CINQUIEME VICE-PRESIDENT